

# La délégation genevoise visite le hub qu'est devenu Shenzhen

**SUISSE-CHINE.** Le PIB de ce cœur entrepreneurial de 20 millions d'habitants a dépassé celui de Hong-Kong en 2017.

ELSA FLORET  
SHENZHEN

Une trentaine d'entrepreneurs genevois participe cette semaine à la délégation économique en Chine, co-organisée par la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève** (présidée par **Juan-Carlos Torres**); l'Etat de Genève (présidé par Pierre Maudet) et la Chambre économique Suisse-Chine (présidée par Christophe Weber).

La Suisse est le seul pays d'Europe continentale à avoir signé un accord de libre-échange, en vigueur depuis le premier juillet 2014, avec la Chine (autre pays européen: l'Islande). Cet accord contient des dispositions concernant le commerce des marchandises (produits industriels et agricoles), les obstacles non tarifaires au commerce – comme les prescriptions techniques – le commerce des services, la protection de la propriété intellectuelle ainsi que le commerce et le développement durable.

La Chine est le principal partenaire commercial de la Suisse en Asie depuis 2010 (volume des échanges en 2015: 31 milliards de francs) et son troisième partenaire commercial, derrière l'UE et les États-Unis.

Depuis 2008, la Suisse est représentée à Shanghai par un Swissnex, une plateforme qui soutient activement les efforts d'interna-



**JUAN-CARLOS TORRES ET VINCENT SUBILIA.** La délégation a visité un site de DJI, qui contrôle 70% du marché du drone de loisirs.

tionalisation déployés par des acteurs suisses de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. Par ailleurs, la Suisse dispose d'un conseil de la science et de la technologie à l'Ambassade de Suisse à Pékin.

## Délégation variée

Parmi les secteurs économiques représentés dans cette délégation: l'université de Genève, des institutions financières, des agences de communication digitales, des cliniques, l'hôtellerie de luxe, des architectes, des avocats, des auditeurs, des sociétés d'investissement, des start-up et des PME industrielles.

Cette mission – du 30 juin au 9 juillet – se déroule en même temps que l'Innovation Week, organisée par l'Ambassade suisse à Pékin. Elle est essentiellement orientée sur les nouvelles technologies, avec notamment la visite de X.Factory, le hub de Shenzhen dédié au prototypage et de DJI, le leader mondial des drones. Mais aussi de l'Université de Tsinghua, de Huarun, spécialiste du séquençage de l'ADN, en passant par l'accélérateur HAX ou encore Tencent (géant chinois des réseaux sociaux, du commerce et des jeux en ligne).

Après Shenzhen, la nouvelle destination des entrepreneurs, qui

rivalise avec Shanghai et Pékin en tant que nouveau pôle d'innovation et grand centre financier du sud de la Chine, avec la bourse de Shenzhen ainsi que les sièges sociaux de nombreuses entreprises de haute technologie; la délégation fera étape à Hangzhou – avec la visite notamment de Didi (le Uber chinois) et Alibaba, en présence du vice-président Brian A. Wong – où le potentiel d'innovation en matière de technologies financières est très fort. Hangzhou n'est pas une place financière au même sens que Hong Kong ou Shanghai avec la présence historique d'acteurs bancaires traditionnels, mais des projets sont en cours de développement avec les autorités locales et des acteurs genevois, selon Michael Kleiner, Délégué au développement économique, Département présidentiel, Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI).

## Destination Shanghai

Le voyage se prolongera à Shanghai, avec notamment les visites d'une licorne chinoise (Sense-time AI); de Vacheron Constantin; de Firmenich (head of R&D); de l'incubateur X-Node; de NIO, la voiture électrique; de Ginkgo, fintech utilisant la blockchain et le Swiss center avec une sélection d'entrepreneurs suisses. ■

## Mille sociétés helvétiques sont installées en Chine alors qu'en Suisse seules 80 sociétés chinoises sont présentes

Shenzhen, la nouvelle destination des entrepreneurs, rivalise avec Shanghai et Pékin en tant que nouveau pôle d'innovation et grand centre financier du sud de la Chine. Entretien avec **Vincent Subilia, CCIG**.

### A quelle fréquence organisez-vous des voyages en Chine, pour les entrepreneurs genevois?

La CCIG organise régulièrement des délégations économiques à l'étranger, dont deux au moins par année en partenariat avec l'Etat de Genève; à titre d'exemples récents, ces missions commerciales ont ainsi conduit nos entrepreneurs genevois aux États-Unis, en Iran, au Japon ou à Singapour. Véritable facteur de différenciation, la dimension internationale des activités de notre Chambre de Commerce recèle une réelle valeur ajoutée pour les acteurs d'un tissu économique, qui se nourrit de son ouverture au monde; au bénéfice d'une solide expérience (comme entité émettrice des documents d'exportations), la CCIG constitue le partenaire genevois naturel de nos entreprises à l'international. Forte du succès rencontré par ces initiatives, notre Chambre développera ainsi dès 2019 un véritable catalogue de déplacements visant des marchés stratégiques, lesquels correspondent à autant de relais de croissance pour les acteurs économiques genevois.



**VINCENT SUBILIA.** «L'innovation est au cœur de notre mission chinoise avec la délégation.»

### Comment choisissez-vous les industries pour ce voyage?

Nos délégations économiques sont à l'image de l'écosystème genevois: diversifiées aussi bien quant aux secteurs d'activités que s'agissant de la taille des entreprises (de la PME, épine dorsale de notre tissu économique, aux multinationales, moteur du dynamisme de la région lémanique). Nous nous employons à avoir la meilleure représentativité envisageable en sollicitant en amont différents corps de métiers, y compris sur le plan académique. Par ailleurs, nous identifions habituellement une thématique comme fil conducteur: ce fut l'innovation technologique dans la Silicon Valley et à New York (en matière de fintech, notamment); ça le sera également en Chine.

### Correspondent-elles aux domaines dans lesquels des accords ont été signés

### entre la Confédération et la Chine lors de la venue du président Xi Jinping?

La Chine constitue le 3<sup>e</sup> partenaire économique de la Suisse, et nos liens commerciaux ne cessent de croître à la faveur de l'accord de libre-échange dont nous sommes le seul pays d'Europe continental à disposer; des secteurs stratégiques comme le domaine de la finance seront représentés.

### Quels sont les objectifs de ce voyage?

L'objectif prioritaire consiste à accompagner les entreprises membres de la CCIG dans leur croissance à l'international, à la faveur d'un programme dense et intense conjuguant rencontres à haut niveau, visites sur le terrain, séminaires interactifs et séance B2B, sans oublier une dimension politique incarnée par la présence du Président Pierre Maudet, lequel conduit la délégation, et une composante culturelle de façon à disposer d'une grille de lecture contextuelle. L'expérience enseigne que ces délégations se gagnent à un double niveau: en termes de parts de marché capturées par les sociétés inscrites, mais également à l'interne en raison des riches relations nouées entre participants.

### Intitulé la Chine innovante, ce voyage donne la part belle

### à l'innovation. Comment la Suisse peut-elle s'inspirer?

Dans le prolongement de notre délégation aux États-Unis et avant une prochaine mission en Russie, l'innovation sera au cœur de notre opération chinoise. Ainsi, plusieurs sociétés ayant développé des modèles d'affaires innovants seront du voyage, au même titre que la Fongit (l'incubateur genevois). D'usine du monde, la Chine se mue en laboratoire technologique de premier plan, dont elle est pionnière à bien des niveaux; ainsi, nos entrepreneurs pourront se nourrir des meilleures pratiques de géants tels qu'Alibaba, Tencent ou Didi, mais également se frotter à la réalité de start-up locales; une source d'inspiration et un précieux levier, à n'en pas douter.

### A contrario, que peut apporter la Suisse à la Chine?

La Suisse, laquelle marie habilement tradition et innovation, bénéficie d'un capital de confiance de premier plan auprès de l'Empire du Milieu; notre Swiss made – garantie de fiabilité – associé au Geneva factor, cette capitale de la gouvernance mondiale dont la renommée est inversement proportionnelle à la taille, constituent autant d'atouts indéniables pour consolider davantage encore les relations commerciales entre la Chine et Genève. – (EF)

# Fribourg présente sa stratégie de mise en œuvre cantonale du Projet fiscal 17

Cette version remaniée de la réforme de la fiscalité, qui devrait entrer en vigueur en 2020, inclut notamment des mesures sociales renforcées.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a présenté sa stratégie de mise en œuvre cantonale de la réforme de la fiscalité des entreprises Projet fiscal 17 (PF17), qui succède à la RIE III.

«Cette réforme se veut cohérente et équilibrée, entre d'une part les mesures fiscales et les mesures sociales d'autre part», a résumé lundi devant la presse le président du Conseil d'Etat Georges Godel. «Elle doit garantir la compétitivité économique du canton, tout en assurant une égalité de traitement entre les entreprises».

## Taux d'imposition maintenu

Par rapport à la version initiale de mise en œuvre de la RIE III, rejetée dans les urnes au niveau national en février 2017, ce projet maintient un taux d'imposition des bénéfices à 13,72%, contre 19,86% actuellement, plaçant Fribourg en 16<sup>e</sup> position en comparaison intercantonale. Le taux de l'impôt cantonal sur le

capital passera lui de 0,16% à 0,1%.

En outre, le Conseil d'Etat va mettre en œuvre une motion demandant l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. L'instauration d'une «patent box» (imposition privilégiée

CE PROJET MAINTIENT  
UN TAUX D'IMPOSITION  
DES BÉNÉFICES À 13,72%,  
CONTRE 19,86%.

des revenus des brevets) permettra, à certaines conditions, le dégrèvement de 90% des bénéfices provenant des brevets. Les frais de recherche et développement pourront être déduits à hauteur de 150%.

Afin de limiter des pertes fiscales trop importantes à cause de ces instruments, le Conseil d'Etat propose toutefois de limiter ces réductions à 20% du bénéfice. Enfin, l'imposition partielle des

dividendes se situera entre 50 et 70%.

Dans un souci d'équilibre, «des mesures sociales fortes seront déployées», promet le Conseil d'Etat. Celles-ci seront renforcées à hauteur de 30 millions de francs, dont 22 millions financés par les entreprises. Les allocations familiales augmenteront notamment de 240 francs par année et par enfant – soit le double du projet initial – pour un montant d'environ 15 millions de francs par an.

## Taxe sociale

Une somme annuelle de 5,2 millions sera affectée à l'accueil extra-scolaire, pour la création de places de crèches, mais aussi la réduction des tarifs des structures d'accueil, ainsi que des assistants parentaux. L'inclusion de personnes en situation de handicap sera également favorisée.

Le même montant est prévu pour le soutien à la formation professionnelle, ainsi qu'à l'intégration

des jeunes et des chômeurs de plus de 55 ans dans le monde du travail. Ces mesures seront financées par une taxe sociale calculée sur l'impôt cantonal de base sur le bénéfice.

Enfin, quelque 5 millions de francs par an seront consacrés à une augmentation des subventions pour le paiement des primes d'assurance maladie.

## Communes touchées

Les coûts du projet sont estimés à environ 40 millions de francs pour le canton et à 33 millions pour les communes et les paroisses. Ces dernières bénéficieront pendant 7 ans d'une compensation partielle de leurs pertes de recettes fiscales, à hauteur de 9,6 millions par an au minimum. Le montant pourra être ajusté jusqu'à 15 millions au maximum, en fonction de la part de l'impôt fédéral direct supplémentaire encaissée par le canton. La situation des communes pourra

être réexaminée annuellement. Le peuple fribourgeois devra par ailleurs se prononcer sur ces compensations financières, «vraisemblablement en mai prochain», a précisé M. Godel.

Ce «dossier-clé» pour Fribourg avance parallèlement à celui des Chambres fédérales, qui devraient terminer d'ici à fin septembre leurs travaux. Le Conseil des Etats a largement accepté le PF17, demandant toutefois que pour chaque franc perdu, un franc soit versé dans les caisses de l'AVS. Le Conseil national doit encore se prononcer.

## Adaptations possibles

Selon la teneur du texte adopté au niveau fédéral, des adaptations de la stratégie cantonale sont encore possibles, a précisé le Conseil d'Etat. Celui-ci adoptera normalement le message de mise en œuvre en octobre prochain. Le Grand Conseil se prononcera lui d'ici à la fin de l'année. – (ats)

## La RIE III vaudoise sourit déjà aux actionnaires



La réforme fiscale des entreprises mise en place dans le canton de Vaud intéresse les entreprises genevoises 19h30 / 2 min. / hier à 19:30

L'introduction anticipée dans le canton de Vaud du taux maximum d'imposition du bénéfice des entreprises à 13,79% dès 2019 permet déjà aux sociétés de dissoudre et distribuer aux actionnaires une partie de leurs provisions.

La décision du Conseil d'Etat vaudois le 1er novembre d'introduire dès 2019 la baisse du taux ordinaire sans attendre la réforme fédérale (PF17) a eu des conséquences dès le bouclage des comptes 2017 de certaines entreprises. Romande Energie par exemple a inscrit "la reconnaissance d'un crédit d'impôts différés de 45 millions de francs", indiquait un communiqué du groupe le 16 avril.

Du moment que le taux annoncé d'imposition du bénéfice n'est plus de 20,8% mais de 13,7%, les provisions pour la fiscalisation des réserves latentes peuvent être réduites, a expliqué Romande Energie au 19h30 de la RTS. Le groupe a notamment dissous 27 millions provisionnés qui ont contribué à rehausser son bénéfice net 2017 à 121 millions de francs et permis de verser un dividende de 36 francs par action.

### **Cadeau aux actionnaires ?**

La dissolution de provisions crée de facto du bénéfice comptable pour les entreprises, explique Daniel Spitz, responsable fiscalité suisse au sein de RSM Switzerland à Lausanne. "Il y a certes plus de fonds propres disponibles pour la distribution de dividendes, mais pour distribuer, il faut encore avoir le cash correspondant", tempère-t-il.

Impossible d'estimer le nombre d'entreprises et les montants libérés ou distribués en dividendes dans le canton de Vaud, mais son argentier Pascal Broulis s'enthousiasme : "Cela permet de libérer des sommes qui étaient bloquées dans les bilans des entreprises. Cet argent ne va pas disparaître. Soit il est distribué en dividendes et sera sanctionné par un impôt, soit il est utilisé pour de l'investissement, circule, ce qui fait que la société dans son ensemble est gagnante."

### **Vaud seul devant**

Cet effet anticipé s'ajoute à l'attractivité fiscale déjà forte du canton de Vaud avec l'introduction dès 2019 du taux de 13,79% pour l'imposition du bénéfice des entreprises. Baisse que le canton de Vaud est le seul de Suisse à avoir décidé d'introduire et qui réduira de 309 millions de francs ses recettes fiscales en 2019. Il met sous pression le voisin genevois et son taux moyen d'imposition de 24%. Le canton de Genève qui attend la réforme fédérale pour mettre en œuvre sa propre révision, toujours en cours d'élaboration devant le Grand Conseil.

"Il ne faudra pas qu'il y ait un décalage supérieur à une année, sinon les dégâts seraient vraiment considérables", prévient Blaise Matthey. Le directeur de la Fédération des entreprises romandes (FER) à Genève affirme que des sociétés du canton font actuellement examiner leur dossier par des fiscalistes en vue d'un éventuel déplacement d'activités dans le canton de Vaud. Ce que confirme Daniel Spitz. Le PF17, désormais lié à la réforme des retraites devant les Chambres fédérales, devrait entrer en vigueur en 2020. Cela laisse une année au canton de Vaud pour séduire les entreprises romandes.

## Dossier européen

# EconomieSuisse milite pour un accord-cadre avec l'UE, mais...

**Forte d'un sondage des entreprises, EconomieSuisse pousse le Conseil fédéral à conclure avec l'UE. Mais tout n'est pas si simple**

Arthur Grosjean Berne

Cela fait des mois que Gerhard Pfister, président du PDC, pousse les milieux économiques à sortir du bois. Il ne voit pas pourquoi les partis mouilleraient la chemise pour un accord institutionnel avec l'UE si les principaux intéressés font la fine bouche. Eh bien, lundi, EconomieSuisse s'est lancée dans la bataille! Forte d'un sondage GfS effectué auprès d'environ 1000 entreprises, elle milite à fond pour un accord-cadre avant la fin de l'année.

Que ressort-il de ce sondage? D'abord qu'une majorité des entreprises estiment les Bilatérales importantes. Elles y voient beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. Elles sont 74% à juger que la sécurité juridique avec l'UE est un point crucial. Quand on les interroge sur le nouvel accord institutionnel, 60% y sont favorables. «Le succès n'est pas gravé dans le marbre», explique la directrice d'EconomieSuisse, Monika Rühl. «Des accords doivent être adaptés et développés. Et il



faut de nouveaux traités. C'est à cette condition que nous pourrions rester compétitifs à l'échelle internationale et continuer de compter parmi les meilleurs.» Elle se réjouit que trois entreprises sur quatre voient la sécurité juridique avec l'UE comme «cruciale».

Pourtant, quand on regarde les graphiques du sondage (voir infographie), le soutien clair des entreprises doit être relativisé. Si on prend le scénario d'une votation sur un accord constitutionnel, 80% disent oui ou plutôt oui. Quand on leur pose la question sur ce même accord institutionnel en disant qu'il contient un règlement des conflits, le chiffre descend à 60%. Et encore on leur fait miroiter dans la même question de nouveaux accès au marché

européen. Autre bémol: un autre graphique montre que la formule du statu quo fait jeu égal avec la solution d'un accord-cadre.

Urs Bieri, responsable du sondage à GfS, estime que les entreprises ont majoritairement un sentiment positif en faveur d'un accord juridique avec l'UE mais qu'il n'y a pas d'enthousiasme. Monika Rühl reconnaît que cela dépendra surtout des conditions exactes contenues dans l'accord. «Pas question d'accepter que l'Union européenne nous dicte nos lois», ajoute Simon Michel, CEO d'Ypsomed, député PLR et représentant de l'Alliance Économie-Politique.

À quoi fait-il allusion? «L'UE ne peut pas nous imposer par exemple de faire passer des 40 tonnes

dans notre pays.» Et qu'en est-il des mesures d'accompagnement qui protègent contre le dumping? Là, le patron apparaît plus emprunté. Il se prononce pour des mesures de protection mais ne se dit pas prêt à renoncer à un accord institutionnel si ces mesures sont remaniées.

Côté syndicats des employés, c'est au contraire un casus belli. Le chef économiste de l'USS, Daniel Lampart, tire à boulets rouges sur toute concession en la matière. «Il y va de la capacité de la Suisse à protéger de façon autonome et efficace ses salaires, qui sont les plus hauts d'Europe.» Si la nervosité monte à Berne, c'est que le Conseil fédéral doit décider ce mercredi s'il lâche ou non du lest envers l'UE.

## Dumping

### Les lignes sont plus ou moins rouges

Monika Rühl, patronne d'EconomieSuisse, a réussi un exploit lundi. Pendant toute sa présentation concernant le dossier européen et un éventuel accord institutionnel avec l'UE, elle n'a pas prononcé une seule fois les mots «mesures d'accompagnement». Ces mesures suisses, qui empêchent un dumping salarial en provenance de l'UE, sont une ligne rouge absolue pour les syndicats. Ces derniers hurlent contre la volonté d'Ignazio Cassis de lâcher un peu de lest en la matière.

Qu'en pense le patronat? «Une ligne rouge peut être plus ou moins foncée, répond Monika Rühl. Si la protection est la même mais les aménagements pour y arriver un peu différents, on peut en discuter.» Elle espère d'ailleurs que le Conseil fédéral donnera son feu vert à la possibilité de discuter avec l'UE de ces mesures d'accompagnement.

AR.G.

La politique refuse le texte pour des aliments équitables. Moutt paysans et consommateurs plus ouverts

# Un mur politique contre l'initiative



PHILIPPE BOEGLIN

**Alimentation** ► Les initiatives populaires à teneur agroalimentaire se succèdent dans le calendrier politique. Hier, c'était au tour de «l'initiative pour des aliments équitables» de se retrouver au centre de l'attention: le Conseil fédéral, représenté par son ministre en charge de la sécurité alimentaire, Alain Berset (ps), a lancé la campagne en vue de la votation du 23 septembre. Le gouvernement délivre un message clair: il juge le texte des Verts «superflu». Comme la majorité du parlement. Mais ce mur politique n'a pas encore gagné. Face à lui se dresse une bonne partie des milieux agricoles, appuyés par les consommateurs.

**«L'idée de fixer des conditions claires, nous l'approuvons»**

Jacques Bourgeois

La position de l'Union suisse des paysans (USP) ne manque ainsi pas d'intérêt. L'organisation faitière laisse la liberté de vote à ses membres. Une ouverture qui surprend à moitié, puisque ses soutiens traditionnels au parlement, soit l'UDC, le PDC et le PBD, ont sèchement rejeté l'initiative. De toute évidence, l'USP reconnaît certains atouts au texte concocté par le parti écologiste.

«Nous approuvons l'idée de fixer des conditions claires pour la qualité des denrées alimentaires importées, tout comme la lutte contre le gaspillage et la promotion des produits régio-



L'initiative des Verts soutient notamment la promotion des produits alimentaires régionaux.  
KEYSTONE

naux», avance Jacques Bourgeois, directeur de l'USP. «Par contre, d'autres éléments nous préoccupent. Nous voulons à tout prix éviter que notre plus-value en qualité vis-à-vis de l'étranger soit gommée. Et l'initiative, si elle est acceptée, pourrait induire la renégociation des accords de commerce internationaux, avec le danger de faire de nouvelles concessions douanières», complète le conseiller national (plr, FR).

## Normes pour l'étranger

«L'initiative pour des aliments équitables» exige en effet que la Confédération promeuve les

denrées alimentaires produites dans le respect de l'environnement et des animaux, et dans des conditions équitables. Du coup, il faudrait déterminer des normes pour les paysans suisses, mais également pour leurs homologues étrangers, et contrôler leur bonne application.

Le parlement – excepté les Verts et plusieurs socialistes – comme le Conseil fédéral ne veulent rien savoir de ce texte. Ils font valoir que la Suisse s'engage déjà en faveur de denrées alimentaires saines et durables, que les bases constitutionnelles nécessaires existent et que les critères helvétiques

s'appliquent normalement aux importations.

En outre, parlement et gouvernement tiennent à éviter des conflits avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conflits qui pourraient germer si la Confédération se met à fermer ses frontières à certains produits étrangers ne respectant pas les normes exigées par l'initiative. Or, de telles dissensions peuvent potentiellement entraîner la renégociation des conventions en vigueur, et déboucher sur des sanctions ou amendes au détriment de la Suisse.

Mais les partisans de l'initiative n'en ont cure. A l'image de

l'Association des petits paysans: «Le but à notre sens, c'est d'avoir une production saisonnière et régionale respectueuse de l'environnement, des animaux et impliquant des conditions de travail équitables. En Suisse comme à l'étranger. C'est cela que veut l'initiative», loue Franziska Schwab, cheffe de projet.

## Soutien de la FRC

Les milieux agricoles peuvent compter sur le soutien de la Fédération romande des consommateurs (FRC). «Nous soutenons l'initiative, car elle est en phase avec les valeurs que nous

défendons dans le domaine agricole. Le texte offre un outil concret pour consommer sereinement», explique Laurianne Altwegg. La responsable de l'environnement et l'agriculture estime «important que l'initiative ne pose pas que des exigences aux paysans suisses, mais également à leurs homologues étrangers».

La FRC demeure cependant prudente, ne niant pas certains risques. L'initiative «pourrait mener au renchérissement des denrées alimentaires importées. Si le peuple vote oui, nous serons attentifs au moment de la mise en œuvre». I

# Genève va accueillir une plateforme de négoce de cryptomonnaies

Taurus Group va créer une infrastructure strictement réglementée pour ce genre d'actifs.

La place genevoise poursuit ses efforts pour se faire une place dans le domaine très compétitif des monnaies virtuelles. La société Taurus Group, basée à Genève, annonce le développement d'une plateforme de négoce d'actifs digitaux et de cryptomonnaies, après avoir obtenu début juin le feu vert de la Finma.

«Notre objectif est de créer un Nasdaq européen des actifs digitaux», précise lundi à AWP Lamine Brahimi, co-fondateur de Taurus Group. Il s'agit de constituer la pièce manquante à l'édifice, avec la mise en place en Suisse d'une plateforme de négoce entièrement réglementée pour ce genre d'actifs, afin de devenir «une contrepartie de référence pour les investisseurs institutionnels et privés». Une telle infrastructure n'existe pas actuellement en Suisse et reste embryonnaire en Europe, relève Taurus Group.

Concrètement, la plateforme permettra de négocier les cryptomonnaies (bitcoin, ethereum, litecoin, etc.) et les jetons (tokens) issus des «Initial Coin Offerings» (ICO), soit des actifs digitaux adossés à la blockchain, explique M. Brahimi. Ceux-ci seront soumis à un strict processus d'enquête approfondie («due-diligence») et pourront aussi correspondre à des valeurs mo-

bilieres. «Nous avons déjà été contactés par des sociétés cotées en Bourse, dans les matières premières par exemple, qui voulaient adosser leurs actions à la blockchain», précise M. Brahimi. Le projet s'adresse d'abord aux clients et aux investisseurs qualifiés, d'une certaine importance. L'ouverture aux particuliers est également possible, par exemple pour les clients intéressés par le négoce de parts de biens, mais ce n'est pas le coeur du projet.

Important défi

Le défi est de taille. Taurus Group se place, à terme, comme concurrent des leaders mondiaux des plateformes de négoce numériques que sont le chinois Binance ou l'américain Coinbase. Les initiateurs genevois veulent se distinguer en misant sur la crédibilité conférée par l'encadrement des autorités helvétiques de régulation et la complémentarité de son équipe, qui regroupe tous les métiers nécessaires au lancement d'une telle plateforme. Cette dernière a reçu début juin l'aval de la Finma, qui lui permet de lancer début juillet sa plateforme en tant qu'intermédiaire financier. L'entreprise a également demandé une autorisation de négociant en valeurs mobilières.

«Nous sommes convaincus que les applications potentielles liées

à la blockchain n'en sont qu'à leur début», précise M. Brahimi.

Plus généralement, la société entend «apporter sa pierre à l'édifice en vue du renouvellement de la place financière», sachant que celle-ci se trouve en pleine mutation, blockchain oblige, complète l'avocat Oren-Olivier Puder, spécialiste de la réglementation pour Taurus Group. A cet égard, la société se sent pleinement soutenue par les autorités genevoises et s'estime en mesure d'apporter une valeur ajoutée conséquente.

Parmi les clés du succès figurent la sécurité et la liquidité. Si le risque zéro face au piratage n'existe pas, Taurus Group mise sur les compétences de son équipe, qui comprend des experts en cryptographie et cybersécurité, pour répondre aux attentes. Jusqu'à présent, ce type de plateformes est surtout répandu en Asie et aux Etats-Unis, mais sans régulation comparable, a précisé l'entreprise.

Le «Nasdaq européen» en la matière reste à créer et les initiateurs du projet genevois comptent sur la rapidité de circulation de capitaux en Europe pour répondre pleinement aux besoins de liquidités et donc assurer le succès du projet. La société se targue d'avoir déjà «gagné des contrats importants» avec des institutions financières suisses. – (awp)

## Distribution

# Migros réalise près de la moitié de ses bénéfices grâce à sa banque

**La disparition des bons vieux magasins s'accélère dans le commerce de détail, le premier pourvoyeur d'emplois en Suisse**

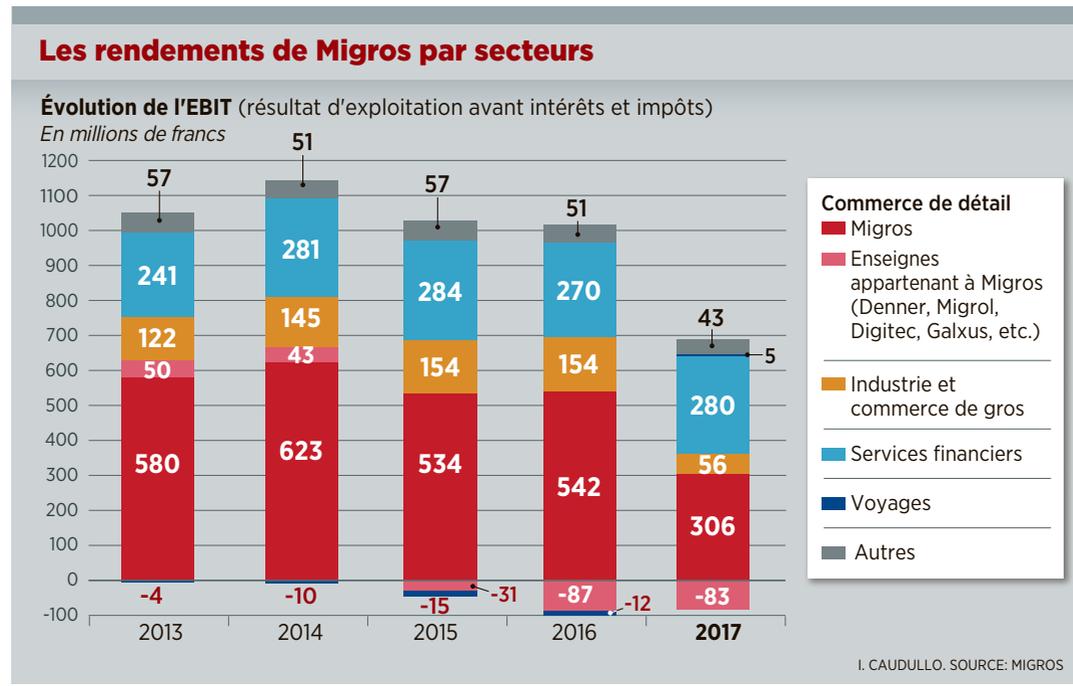
Philippe Rodrik

Le commerce de détail, le cœur de métier de Migros, ne constitue plus guère un réel vecteur de prospérité. À lui seul, et même en baisse de 6,5% par rapport à celui de l'exercice précédent, le bénéfice de Banque Migros constitue près de 40% de celui de l'ensemble du groupe au terme de l'exercice écoulé.

Ces éléments des comptes 2017 retiennent à nouveau l'attention chez le géant orange, après l'annonce de la suppression, la semaine dernière, de 290 postes à plein-temps dans le personnel administratif de la Fédération des coopératives Migros (FCM). Rien d'étonnant.

### Dures pressions

Une large partie du personnel se souvient d'une dure réalité: pour réaliser un bénéfice équivalant à près de 40% de celui de la FCM, Banque Migros emploie 1479 collaborateurs, contre 105 456 pour l'ensemble du groupe. Comparai-



son n'est pas raison, certes, mais ces chiffres rappellent évidemment les dures pressions pesant actuellement sur le personnel des distributeurs.

«Depuis plusieurs années, du fait du tourisme d'achat et de la concurrence toujours plus importante du commerce international en ligne, notre coopérative ne reparaît plus automatiquement les postes devenus vacants suite à des départs naturels. Cette tendance se poursuivra vraisemblablement cette année», prévient la

porte-parole de Migros Genève, Isabelle Vidon.

La portée de ce message, émis par la sixième coopérative Migros en termes d'effectifs (3385 personnes), ne saurait être sous-estimée. Près des trois quarts du chiffre d'affaires du groupe Migros proviennent encore du commerce de détail. Cette branche reste en outre le plus grand pourvoyeur de postes de travail en Suisse, où elle emploie près de 240 000 collaborateurs.

Lors du 8e Handelstag («Journée du commerce») de l'Univer-

sité de Saint-Gall, le mois dernier, le professeur Thomas Rudolf se fendait lui-même d'une estimation révélatrice: la survie d'un peu plus de la moitié des détaillants en Suisse, d'ici à dix ans, constituerait un succès.

Thomas Hochreutener, directeur de l'institut de recherche zougais GfK Switzerland AG, observe en plus une tendance persistante: sur quelque 50 000 lieux de vente voués au commerce de détail en Suisse, plus de 5000 ont disparu depuis 2010. Le secteur



Banque Migros contribue à raison de 40% au bénéfice du groupe.

non alimentaire aurait été plus particulièrement touché, avec un recul de 27% du nombre de magasins.

### Lutte impitoyable

L'expert évoque toutefois deux exceptions importantes: les soins du corps et l'optique continuent de stimuler l'ouverture de bons vieux magasins stationnaires. Ceux-ci ont vu leur nombre augmenter de 31% dans le premier secteur et de 30% dans le second.

Ces capacités de résistance ne

doivent cependant pas faire oublier que la lutte promet aussi d'être impitoyable sur la Toile. «Nous sommes dans une phase de consolidation. En Suisse, les offres de 10 000 à 15 000 commerçants en ligne ne se différencient pas», relève Patrick Kessler, président de l'Association suisse de vente à distance.

Tout indique en plus que les forces d'Amazon vont bientôt découpler auprès des consommateurs suisses, suite à l'accord sur le dédouanement conclu avec La Poste suisse en novembre.

# La Suisse plie devant les Etats-Unis

**SANCTIONS** Le Conseil fédéral déroule le tapis rouge pour accueillir le président iranien, Hassan Rohani. Mais ne ferait rien pour protéger les entreprises suisses contre d'éventuelles sanctions américaines si elles investissaient en Iran

RAM ETWAREEA

@ram52

Après la signature de l'accord sur le nucléaire iranien en juillet 2015 et la mission économique du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann à Téhéran en février 2016, plusieurs entreprises suisses avaient lancé le processus pour investir en Iran. Après le retrait des Etats-Unis de cet accord et la mise en place des sanctions américaines le 18 mai dernier, ces entreprises abandonnent leur plan. Selon Shelby du Pasquier, avocat chez Lenz et Staehelin à Genève, les établissements financiers et industriels suisses font preuve de prudence.

La présence d'entreprises suisses en Iran est l'un des sujets qui feront l'objet de discussions entre la Confédération et le président iranien Hassan Rohani, qui est arrivé lundi à Zurich pour une visite d'Etat de deux jours. «On ne peut exclure qu'il demande au Conseil fédéral, qui lui déroule le tapis rouge, de défier les sanctions américaines, poursuit l'avocat genevois. Le souvenir des sanctions américaines contre les banques suisses liées à l'Iran, au Soudan, à la Libye et à Cuba est encore présent dans les esprits et on peut douter que des banques suisses soient prêtes aujourd'hui à prendre de nouveaux risques.»

## Sanctions américaines extraterritoriales

Avocat spécialiste des contrats internationaux à Paris, Ardavan Amir-Aslani abonde dans ce sens. «Les grands groupes européens, que ce soit Total, PSA, Bolloré ou autres, ont tous décidé de se retirer d'Iran, affirme-t-il. Les sociétés suisses sont confrontées au même dilemme. Elles ne pourront rien faire. Si elles sont présentes sur le marché américain, qui est cinquante fois plus grand que le marché iranien, elles auront vite choisi, car elles ne pourront pas échapper au caractère extraterritorial des sanctions américaines.»

Shelby du Pasquier ne voit pas non plus le Conseil fédéral prendre, contrairement à l'Union



Le président iranien, Hassan Rohani, est arrivé en Suisse lundi pour une visite officielle de deux jours. Il a qualifié ce voyage de «capital», notamment pour l'avenir de l'accord sur le nucléaire iranien après le retrait des Etats-Unis. (PETER KLAUNZER/POOL VIA REUTERS)

européenne, une quelconque initiative qui irait à l'encontre de la volonté de l'administration Trump, même s'il affirme que les décisions américaines n'ont pas d'application en Suisse. En réalité, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), qui est chargé de l'application des sanctions internationales, rappelle que les Etats-Unis ont fait savoir qu'ils appliqueraient strictement les sanctions sur toute entreprise ayant des relations directes ou indirectes avec l'Iran.

## Peu de marges pour les demandes d'exception

Ainsi, le Seco ne donnera pas une quelconque protection aux entreprises suisses qui iraient à l'encontre de la volonté américaine. En revanche, il fait ressortir que certaines entreprises peuvent profiter de la règle d'exception aux produits alimentaires et pharmaceutiques pour continuer à faire des affaires avec les Iraniens. Shelby du Pasquier rappelle que l'administration américaine a affirmé sa volonté d'être très stricte par rapport aux demandes d'exception.

L'avocat genevois met en garde contre «les sanctions secondaires dont pourraient faire l'objet des

personnes ou sociétés non américaines si, par leur comportement, elles permettent ou facilitent le contournement des sanctions américaines. En particulier, l'utilisation du dollar dans le cadre d'opérations avec des contreparties visées par des sanctions est punissable selon la législation américaine.» Il est catégorique: comme le passé récent l'a montré, le gouvernement américain n'hésitera pas à poursuivre les contrevenants à son régime de sanctions, quand bien même celui-ci n'est pas repris dans les autres pays.

Enfin, le Seco affirme qu'il est en contact avec la Commission européenne et suit le développement de près. Celle-ci a déclaré vouloir activer un système de protection pour ses entreprises et atténuer, par le biais d'indemnités, les conséquences des sanctions américaines. L'avocat de Lenz et Staehelin ne voit pas la Confédération prendre une telle position. Il fait noter que «la Finma verra certainement d'un mauvais œil la participation de banques suisses à des activités qui les exposeraient à des risques indus, comme le risque de sanctions américaines». ■ COLLABORATION: S. BU.

## Malgré Trump, le mandat de Berne se poursuit, voire se renforce

**DIPLOMATIE** Depuis 1980, la Suisse représente les intérêts américains en Iran. Ce mandat de puissance protectrice lui a permis de jouer un rôle proportionnellement plus important que son poids géopolitique. Berne doit utiliser le seul canal de communication restant pour relancer le dialogue

Depuis la rupture des relations diplomatiques entre Washington et Téhéran en 1980, la Suisse représente les intérêts américains en Iran. Le mandat de puissance protectrice qu'exerce Berne a connu des hauts et des bas. Avec l'administration de Donald Trump qui s'est retirée en mai de l'accord sur le nucléaire iranien et qui semble faire du changement de régime l'un de ses objectifs, la Suisse se trouve au cœur d'un nouveau bras de fer entre la Répu-

blique islamique et les Etats-Unis. Après la présidence Obama, qui tendit la main à l'Iran pour conclure, en juillet 2015, avec cinq autres puissances, l'accord sur le nucléaire, c'est un retour en arrière, à «l'axe du mal» sur lequel le président américain George W. Bush avait placé Téhéran en 2002.

### «Un levier à utiliser»

«Avec ces nouvelles tensions, le mandat de représentation de la Suisse devient de nouveau très important, explique une source bien informée. C'est le seul canal de communication qui reste entre les deux pays. A mes yeux, la Confédération devrait utiliser ce levier pour agir dans le sens du dialogue.» Le mandat exercé par Berne revêt une grande importance pour les Etats-Unis. Plusieurs milliers d'Améri-

cains vivent toujours en Iran, certains dans des conditions difficiles.

Professeur émérite de l'Institut de hautes études internationales et du développement, Mohammad-Reza Djallili le souligne: «Face à l'impasse dans laquelle risquent de mener les sanctions américaines à venir, l'opinion publique iranienne est favorable à une prise de dialogue direct avec les Etats-Unis. Dans une lettre publiée le 16 juin, une centaine d'intellectuels iraniens appellent de leurs vœux un tel dialogue.» Dans ce contexte, la Suisse pourrait encourager une telle reprise de contact.

Mais on en est très loin. «Après le retrait américain de l'accord, les Iraniens sont blessés dans leur orgueil. Je vois mal comment ils seraient prêts à dialoguer avec l'Amérique. Ils attendront sans doute d'être confrontés à

d'énormes pressions pour bouger», relève un expert occidental basé en Iran.

Le mandat de représentation des intérêts américains en Iran a permis à la Suisse de jouer un rôle plus important que son poids géopolitique. A partir de 2006, elle a eu accès aux présidents iraniens, aux hauts responsables du Département d'Etat américain, aux chefs de la diplomatie européenne Javier Solana puis Federica Mogherini, ainsi qu'aux responsables de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Autre carte dans le jeu suisse: elle représente depuis cette année les intérêts iraniens en Arabie saoudite et les intérêts saoudiens en Iran. ■

STÉPHANE BUSSARD

@BussardS

Réunies à l'appel de l'association RESPE, toutes les formations politiques du Valais espèrent encore négocier le tracé de la ligne à très haute tension Chamoson-Chippis

# Unanimité politique contre le projet de Swissgrid

MIGUEL MARTINEZ

**Valais** ► Lundi matin, le monde politique valaisan a répondu à l'invitation du Regroupement pour les écoles sans pylônes électriques (RESPE). Des représentants des douze partis, du haut et du bas du canton, étaient réunis sur la place de la Planta, à Sion, afin de montrer leurs préoccupations quant à la ligne à très haute tension (THT) qui doit être construite par la société Swissgrid entre Chamoson et Chippis

Si ce dossier est un vieux serpent de mer de la politique valaisanne (lire ci-dessous), une étude géologique de 2016 mandatée par Alpiq, jusque là restée confidentielle et dévoilée par Canal 9, a récemment remis le sujet au cœur de l'actualité.

Alors que le tracé de la ligne a été validé par l'Office fédéral de l'énergie et le Tribunal fédéral (TF), le rapport indique que 34 des 52 pylônes électriques sont situés dans une zone de dangers naturels. A cela s'ajoute la volonté de l'association RESPE d'éloigner la ligne THT du centre scolaire de Grône.

## «A 100 mètres d'une école»

«La ligne est censée passer à une centaine de mètres de l'école, explique Sébastien Berguerand, membre du comité RESPE. Il est encore temps d'appliquer un principe de précaution pour la santé de nos enfants en la déplaçant 200 mètres plus au sud.» Le conseiller d'Etat en charge du dossier, Roberto Schmidt, a récemment apporté son soutien à cette initiative. Toutes les formations politiques voient dans cet engagement un espoir de compromis avec Swissgrid. «Le Conseil d'Etat est le plus à même de mener les négociations afin d'assurer la sécurité de la population à Grône, comme sur tout le tracé de la ligne, confirme Serge Métrailler, président du PDC Valais romand. Si Swissgrid est dans son bon droit après le verdict du TF, elle serait bien inspirée de ne pas rompre le dialogue.»

Le PS espère des résultats rapides. «Il y a trop de lacunes dans ce dossier, estime Emmanuel Amos, député au Grand Conseil. Il faut que l'exécutif demande une analyse complète de la situation et qu'il communique avec transparence.» Les Verts, opposés dès le début à une ligne aérienne, demandent à présent une



Les opposants au tracé veulent avant tout éloigner les futurs pylônes de l'école de Grône. KEYSTONE/PHOTO PRÉTEXTE

amélioration de son tracé. «La question de l'enfouissement de la ligne n'est malheureusement plus d'actualité, confie Jean-Pascal Fournier, président des Verts. Mais nous espérons que ce front uni pousse Swissgrid à revoir les impacts sécuritaires, sanitaires et paysagers de la

ligne et qu'elle prenne en considération la volonté de la population.»

## «Incohérences et manquements»

L'entreprise de transport d'électricité a d'ores et déjà entamé les travaux préparatoires. Elle réaffirme sa volonté de

poursuivre selon les plans prévus et assure connaître et maîtriser les risques. En ce qui concerne l'éloignement de la ligne THT du centre scolaire, le maître d'ouvrage précise «qu'un éventuel futur déplacement des pylônes ne pourra avoir lieu qu'après la mise en service de la ligne autorisée par le TF».

RESPE met en évidence certaines incohérences et manquements de la part de Swissgrid. «Dernièrement, l'entreprise a dû prendre des mesures urgentes afin de sécuriser un pylône à Chandoline construit en 2017, explique Sébastien Berguerand. Or, le rapport d'un bureau d'études géologiques rendu en 2016 préconisait une observation suivie du terrain d'au moins trois ans avant la construction.» Les surcoûts d'une telle opération s'élèvent à 1,2 million de francs. «Plusieurs pylônes se trouveraient dans des situations similaires sur le tracé Chamoson-Chippis, continue le père de famille grônard. Avec une telle facture, on a peine à comprendre pourquoi Swissgrid a catégoriquement refusé d'enfouir la ligne.» 1

## HUIT ANS DE PROCÉDURE

Le projet de construction d'une ligne à très haute tension (THT) à travers le Valais ne date pas d'hier. En 2010, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) approuve le tracé entre Chamoson et Chippis. Plusieurs groupes d'opposants se forment, envisageant, entre autres, l'enfouissement de la ligne THT. Malgré le rejet en 2013 par le Tribunal administratif fédéral (TAF) puis par le Tribunal fédéral (TF) de plusieurs recours, les travaux ne débutent toujours pas. En 2015, l'OFEN donne son feu vert à un nouveau projet. Les recours des opposants sont à nouveau rejetés par le TAF. Tardivement, les communes de Grône, de Chalais et de Chippis marquent leur opposition à la ligne THT. Elles sont déboutées par le TF en septembre 2017.

Récemment, les conclusions d'une étude datant de 2016 sont publiées. Le rapport montre que 34 pylônes sur 52 sont placés en zone à risque et préconise, dans certains cas, un suivi de trois ans avant la construction. A l'heure actuelle, Swissgrid poursuit les travaux préparatoires et débutera la construction en août. **MMZ**

## "Les procédures favorisent les CFF" face à leurs concurrents sur le rail



L'invité de Romain Clivaz (vidéo) - Bernard Guillelmon, directeur de la compagnie BLS L'invité de la rédaction / 9 min. / à 06:30

**Le directeur du BLS Bernard Guillelmon plaide pour une révision de la procédure d'attribution des concessions pour les lignes de chemin de fer, alors que le BLS a décroché seulement deux des cinq concessions qu'il visait.**

Fin juin, l'Office fédéral des transports a annoncé que le BLS (Berne-Lötschberg-Simplon) avait décroché la concession d'exploitation de deux grandes lignes. Dès décembre 2019, le BLS exploitera la ligne Berne-Bienne et la ligne Berne-Berthoud-Olten. L'entreprise en demandait trois de plus, soit les lignes Bâle-Interlaken, Bâle-Brigue et Berne-Le Locle.

Invité dans La Matinale de la RTS, le directeur du BLS Bernard Guillelmon plaide pour une révision des procédures d'attribution des concessions. "On a une procédure d'attribution qui se termine environ trois mois avant le début formel de la concession. Pour tout opérateur qui n'est pas déjà en place, c'est pratiquement impossible de démarrer." Et de rappeler qu'il faut cinq ans pour obtenir du nouveau matériel roulant.

### **L'entreprise déjà en place est favorisée**

"On a l'impression que toutes les procédures actuellement favorisent plutôt l'entreprise qui est en place, les CFF, plutôt que de nouveaux entrants sur le marché", souligne Bernard Guillelmon. Le financement des CFF par l'Etat représente aussi un avantage par rapport aux entreprises qui doivent se financer sur les marchés, ce qui provoque "automatiquement" un prix plus élevé pour les privés.

"Pour créer une concurrence qui sera bénéfique à la clientèle, il faut que tous les opérateurs soient logés à la même enseigne", insiste le directeur du BLS. Une deuxième entreprise sur le marché pourrait apporter une autre façon de "gérer le service et d'aborder le client".

## Une concurrence sur la route

La concurrence que représentent les bus longue distance sur les autoroutes a un "certain nombre d'aspects positifs" pour Bernard Guillelmon. Elle permet notamment de voyager à des tarifs extrêmement réduits, "ce que nous ne savons pas faire". Cette concurrence n'est "pas énorme, puisqu'un bus, c'est 50 places, des dimensions relativement faibles par rapport à un train complet".

La question de base est de savoir quelle est la concession reçue: "en tant qu'entreprise de transport public, nous devons desservir des lignes entre 5 heures et 23 heures, alors que ces entreprises sont soumises à des règles différentes", explique le directeur du BLS. Si ces dernières n'exploitent que deux lignes aux heures de pointe, il est difficile de comparer avec une entreprise travaillant sur l'ensemble de la journée, avec des taux d'occupation variant de 100% aux heures de pointe à 20 à 30% dans les heures creuses.

## Bisbille

# Plan-les-Ouates veut du concret sur les Cherpines

**Les élus craignent que la concomitance entre l'arrivée des premiers habitants et celle du tram ne soit pas respectée**

Caroline Zumbach

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a accepté en juin une résolution destinée aux conseillers d'État Antonio Hodgers et Serge Dal Busco. Elle réaffirme la volonté du Législatif de voir l'arrivée des premiers habitants des Cherpines - attendus pour 2021 - coïncider avec l'arrivée du tram.

Cette concomitance est pourtant à l'origine d'une convention signée le 13 novembre entre cette commune, celle de Confignon et le Conseil d'État, prévoyant la mise en service de nouveaux moyens de transport parallèlement à la livraison des logements pour chaque étape de construction.

Les élus plan-les-ouatiens s'inquiètent vivement de ne pas voir le contenu de cet accord figurer dans le premier plan localisé de quartier (PLQ). «Contrairement à ce que nous avons stipulé lors de la votation de ce PLQ, le document ne comporte quasiment aucune mention de cette convention», regrette le conseiller municipal Vert libéral Jean-Michel Meylan.

## Arrêté controversé

Si cette absence a étonné les élus, c'est la lecture d'un récent arrêté du Conseil d'État (rédigé en réponse à un recours lancé par des voisins du quartier controversé) qui a définitivement mis le feu aux



Le Conseil d'État estime que la convention passée avec la Commune est «engageante». P. FRAUTSCHI

poudres. Le document en question mentionne la convention mais stipule également qu'il n'est pas possible de préciser dans le règlement du PLQ que «les logements ne doivent être à disposition des habitants qu'après la mise en service du tram, car une telle règle pourrait s'avérer excessivement rigide et de nature à bloquer inutilement un processus d'urbanisation préconisé tant par le plan directeur cantonal 2030, le plan directeur de quartier des Cherpines que par la volonté populaire, au vu notamment de la gravité de la crise du logement qui sévit.»

«En lisant ceci, nous avons eu l'impression d'avoir été dupés et que la convention que nous avons signée n'avait aucune valeur juridique», déplore le conseiller municipal PDC Laurent Farinelli (impliqué dans le recours en question à titre purement privé). Une interprétation que le conseiller d'État en charge du Département du territoire, Antonio Hodgers, dénonce: «La convention que nous avons signée avec Plan-les-Ouates et Confignon est évidemment engageante. Elle a même fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État et nous la respecterons. En revanche, il n'y a aucun

sens à ajouter son contenu dans un plan localisé de quartier ciblé puisque ce document engage l'État à des tiers alors que la convention lie l'État aux communes.» Le magistrat ajoute que le rapport explicatif du PLQ d'ensemble des Cherpines, dont l'enquête technique sera lancée cet été, contiendra bien un chapitre sur le phasage et la concomitance.

Il assure également que le Canton fera tout pour respecter ses engagements. «En cas de gros retard sur le chantier du tram, je serai prêt à revoir le calendrier des constructions afin que les nou-

veaux habitants ne prennent pas de mauvaises habitudes de déplacement. En revanche, s'il y a un petit décalage entre l'arrivée de ces derniers et la prolongation effective du tram, nous n'allons pas pouvoir bloquer les chantiers.

«Il faut être conscient qu'il s'agit ici simplement de quelques habitants qui font tout pour bloquer ce projet depuis le début»

Antonio Hodgers  
Conseiller d'État

Dans ce type de gros projet, il est impossible de maîtriser le calendrier au jour près, il faut être réaliste.»

## Discussion prématurée

Reste à savoir quelle sera la durée de retard maximum acceptable aux yeux du magistrat et de la Commune de Plan-les-Ouates. Une question que le conseiller d'État estime prématurée. «À ce stade, rien ne permet de dire que les premiers logements seront prêts avant que le tram n'arrive. Il faut être conscient qu'il s'agit ici simplement de quelques habitants qui font tout pour bloquer ce projet depuis le début.»

Le Conseil municipal espère rencontrer les conseillers d'État suite à l'envoi de sa résolution, mais la Commune a déjà annoncé à plusieurs reprises qu'en cas de retard excessif sur les travaux du tram, elle ferait opposition à toutes les demandes d'autorisation de construire.

# Le vélo pourrait entrer dans la Constitution

## Doris Leuthard lance la campagne du contre- projet à l'initiative vélo

Fort d'une popularité grandissante, le vélo devrait être inscrit dans la Constitution et les pistes cyclables encouragées au même titre que les chemins pédestres. Le texte soumis à votation le 23 septembre donne à Berne les moyens de revaloriser le trafic cycliste.

L'arrêté fédéral sur les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres est un contre-projet direct à l'initiative de Pro Vélo. Il encourage la création d'un réseau de voies cyclables en Suisse, mais sans mesures contraignantes pour les cantons et les communes comme le prônait l'initiative. Satisfaits du projet du Conseil fédéral et du parlement, les initiants ont retiré leur texte.

La ministre des Transports, Doris Leuthard, a lancé lundi à Berne la campagne de votation pour le contre-projet en rappelant que la Confédération pourra, mais ne devra pas, coordonner la promotion du vélo. Les pistes cyclables seront traitées sur un pied d'égalité avec les chemins pédestres.

Ainsi Berne se verra confier pour le trafic cycliste les mêmes tâches que pour les sentiers, à savoir élaborer des données pour l'ensemble de la Suisse, développer des standards de qualité et de sécurité et fournir des géodonnées pour les cartes et les applications mobiles, a expliqué Doris Leuthard devant la presse. **ATS**

# Les transports publics romands sont à la traîne

**MOBILITÉ** L'Office fédéral des transports a analysé la qualité des entreprises de transport régional. Celles de Suisse centrale sortent du lot

BERNARD WUTHRICH, BERNE

[@BdWuthrich](#)

Globalement, la qualité des transports publics régionaux en Suisse est bonne. Toutefois, l'enquête réalisée par l'Office fédéral des transports (OFT) auprès de 88 entreprises, en recourant notamment à des clients tests anonymes, montre quelques points faibles, principalement aux arrêts. Quarante et un pour cent des entreprises ne répondent pas aux standards minimaux. Cela concerne la propreté des abribus ou des poubelles, ainsi que l'affichage du plan de réseau. Plusieurs compagnies n'ont pas encore équipé leurs stations des panneaux conformes aux nouvelles règles en vigueur depuis 2016.

Vingt-trois pour cent des entreprises de transport ferroviaire n'atteignent pas le niveau de performance requis, notamment pour la propreté du sol, des WC et de l'extérieur des trains. Quant aux bus, seuls 13% des transporteurs examinés ne remplissent pas les exigences minimales en matière d'annonce de l'arrêt suivant et de propreté des vitres. L'OFT n'a pas relevé de «différences régionales significatives», mais observe que les opérateurs de Suisse centrale sont souvent plus performants.

L'office a calculé des moyennes par canton. S'agissant de l'offre ferroviaire, il note que «les cantons latins se situent dans la deuxième partie du classement». Bien que se situant au-dessus du standard minimal (89,69 points sur 100), Genève, Neuchâtel et le Jura

occupent trois des quatre derniers rangs. Dans le groupe «bus», seul Neuchâtel n'atteint pas la valeur seuil de 91,73 points. Dans la catégorie «arrêts», ils sont sept, dont Neuchâtel et le Valais, à rester au-dessous du plancher (84,39). Dans les trois domaines, Genève est le moins bien classé des trois cantons urbains.

## Une note de 99,41

*Le Temps* a obtenu de l'OFT des informations pour chaque compagnie. En trafic régional par rail, la microscopique compagnie bernoise Meiringen-Innertkirchen obtient la meilleure note du pays (99,41). Le Morges-Bière-Cossonay (MBC) se situe dans le haut du classement, avec 97,54 points. A l'opposé, la compagnie romande la moins bien jugée est TransN, avec 81,05 points. Sont également au-dessous de ce seuil les Transports Montreux-Vevvey-Riviera (MVR, 86), Nyon-Saint-Cergue-Morez (86,3) et les Chemins de fer du Jura (CJ, 86,66).

Sur la route, si l'on excepte une filiale de Deutsche Bahn active autour de Bâle, la palme nationale est décernée à l'opérateur valaisan Cars Ballestraz (98,84), qui, en revanche, est mal classé pour les arrêts (76,29). Se situent au-dessous des minima la Société des transports de la Vallée de Joux (AVJ, 83,45), les Transports publics du Chablais (TPC, 85,03), ceux de la Région Yonnaise (TPN, 87,57), les CJ (88,66) et MBC (89,17). Si le canton de Neuchâtel occupe la dernière place de ce groupe, il ne le doit pas à TransN (qui obtient 91,79 points), mais à l'antenne régionale de CarPostal. Sur le plan national, l'autocaristejaune obtient une note moyenne de 95,22, mais elle n'est que de 90,05 à Neuchâtel. ■

# La croissance de l'offre d'Airbnb en Suisse ralentit

**Le site est toujours No 1 en Suisse, mais sa progression faiblit. Et le nombre de «pros» croît**

Selon une étude de l'Observatoire valaisan du tourisme (OVT), la croissance de l'offre d'Airbnb en Suisse ralentit. Un pic avait été atteint entre octobre 2014 et octobre 2015, période durant laquelle le nombre de propriétés louées avait augmenté de 114%, soit un doublement de l'offre. «Mais depuis lors, un ralentissement se dessine, note Nicolas Delétroz, de l'OVT. Que l'on comprenne bien: en chiffres absolus, il y en a toujours un peu plus chaque année, mais cela s'érode clairement.» Peut-être la donne changera-t-elle si Berne consent à changer le droit du bail: actuellement, le locataire doit demander le consentement du propriétaire pour chaque transaction. Une seule autorisation de principe pourrait donc suffire à l'avenir.

Avec 32 761 objets (appartements, maisons, studios, chalets, etc.), Airbnb continue de caracoler en tête, avec plus du double d'objets que CasaMundo (14 070) et Booking.com (15 681). Homeaway est 4e (9691), suivi d'E-Domizil (8775) et TripAdvisor (7345). L'OVT a pu pour la première fois mettre les chiffres concernant Airbnb en regard de ceux d'autres plateformes, grâce à une coopération avec l'entreprise espagnole Transparent.

La proportion de nuits Airbnb en Suisse représente désormais 34% (contre 30% en juin 2017) de l'offre hôtelière, avec une forte progression en Valais, où le pourcentage de lits par rapport à l'offre hôtelière passe de 73% à 88% en six mois seulement. Le Valais reste en tête

des cantons détenant le plus grand nombre d'objets et de lits Airbnb (6284 objets et 28 427 lits à la fin de janvier 2018). Les deux autres cantons dans le trio de tête en termes de lits, Berne et les Grisons, proposent eux aussi un tourisme alpin. Concernant les appartements et maisons, les centres urbains se distinguent, avec notamment 4335 objets à Zurich, 3340 dans le canton de Vaud et 3090 dans celui de Genève.

# 32 761

Le nombre d'objets proposés par Airbnb en Suisse. Soit, en nombre de lits, 34% de l'offre hôtelière

S'agissant des nuitées, Airbnb poursuit sa progression. En 2015, le site comptait pour la Suisse 300 000 personnes, soit environ 1,3 million de nuitées. Ce chiffre a connu une forte progression en 2016, avec 447 000 personnes, soit quelque 2 millions de nuitées. «Ce sont des ordres de grandeur, partant du principe qu'un séjour moyen via Airbnb dure environ 4,5 jours, alors que c'est plutôt 2 jours lorsque le voyageur séjourne dans un hôtel», précise Roland Schegg, professeur à la Haute École de gestion et tourisme de la HES-SO Valais.

Par ailleurs, le nombre de professionnels du logement est aussi en hausse. L'offre des bailleurs qui administrent entre deux et trois objets représente 18,9% de l'offre globale. Et seize bailleurs, ou «superhosts», administrent plus de 100 objets. Tandis que ceux qui n'en ont qu'un seul diminuent à 56,8% en juin 2017 (60% en janvier 2017). **Ivan Radja**